



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 085 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'au Québec, on recense plus de 300 organismes de défense collective des droits, répartis sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QU'ils œuvrent dans différents domaines des droits humains : revenu décent, logement, égalité, travail décent, éducation, santé, alimentation;

ATTENDU QU'afin de remplir leur mission de transformation sociale, ces organismes font de l'éducation populaire, de l'action politique non partisane, des mobilisations et des représentations;

ATTENDU QU'en 2010-2011, la moyenne du soutien financier gouvernemental pour l'ensemble des organismes communautaires autonomes était de 122 046 \$. Pour les organismes en défense collective des droits, cette moyenne n'était que de 58 715 \$;

ATTENDU QUE les groupes communautaires de défense collective des droits n'ont eu aucune indexation depuis 2001;

ATTENDU QUE les groupes communautaires de défense collective des droits travaillent à la reconnaissance et au respect des droits fondamentaux;

ATTENDU QUE les groupes communautaires de défense collective des droits impliquent les citoyennes et citoyens dans le processus d'amélioration des lois et des protections sociales garantissant ainsi de meilleures conditions de vie et de travail à l'ensemble de la population;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyennes et citoyens du Québec, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître la contribution réelle des groupes de défense collective des droits en appliquant un redressement de leur financement visant à atteindre les seuils planchers établis par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Pierre Reid, député d'Orford

Date de signature de l'extrait